

TABLE DES MATIERES

LE SERVICE CANTINE AU LFZ.....	1
LES REGIMES CANTINE	2
REGIME PIQUE NIQUE.....	2
REGIME DEMI-PENSION	2
INFORMATIONS PRATIQUES.....	3
INSCRIPTIONS.....	3
CALENDRIER.....	3
CHANGEMENT DE REGIME CANTINE.....	3
FREQUENTATION PONCTUELLE DE LA CANTINE.....	3
VOYAGES SCOLAIRES – FIN DES COURS ANTICIPEE (ELEVES DE 3 ^E , 1 ^{ERE} ET 1 ^{LE}) - ABSENCE MALADIE.....	3
MENUS	4
CONTACTS & LIENS UTILES.....	4
A RETENIR.....	4

LE SERVICE CANTINE AU LFZ

- + Le service cantine au LFZ englobe l'intégralité de la pause méridienne généralement d'une durée de 1h30 entre les temps de classe du matin et de l'après-midi.
- + Les élèves déjeunent pendant cette pause méridienne, mais ont aussi un temps consacré au jeu et à la détente. Les élèves du primaire et du secondaire déjeunent à des horaires différents.
- + Les prestations relatives au déjeuner (préparation des repas et service) ont été externalisées et sont assurées par un prestataire extérieur, la Société ZFV. La surveillance des élèves pendant le repas et pendant les temps de jeu et de détente est assurée par le personnel du LFZ.

LES REGIMES CANTINE

- + Vous avez le choix d'inscrire votre enfant comme externe, demi-pensionnaire ou régime pique-nique, sauf pour les élèves de maternelle, que ne peuvent qu'être demi-pensionnaires ou externes.

REGIME PIQUE NIQUE

- + Si vous choisissez d'inscrire votre enfant en régime pique-nique, vous devrez vous acquitter du forfait de CHF 1'050.-. Ce forfait annuel est destiné à couvrir les frais de surveillance, la participation aux frais de nettoyage, la mise à disposition des plateaux et des couverts, frigo et four micro-ondes. Vous devrez en outre remplir une décharge de responsabilité.
- + Merci de noter que ce forfait de CHF 1'050.- ne concerne pas les élèves lycéens.

REGIME DEMI-PENSION

- + Si vous choisissez d'inscrire votre enfant en régime demi-pension au restaurant scolaire du LFZ, vous devrez régler :
- + Le prix des repas (coût unitaire : CHF 11,0 dans le cadre du forfait annuel)
 - + CHF 1'529.00.- pour une année sur une base de fréquentation de 4 jours (lundi, mardi, jeudi & vendredi)
 - + CHF 1'925.00.- pour une année sur une base de fréquentation de 5 jours.
- + Merci de noter que le régime de demi-pension sur 4 jours n'est applicable qu'aux seuls élèves du primaire ne fréquentant pas le restaurant scolaire le mercredi. Le régime demi-pension sur 5 jours est obligatoire pour les élèves du secondaire.
- + En cas d'activités en dehors de l'établissement des élèves du secondaire, une demande de boîte-repas à emporter est disponible sur demande et sera préparée par ZFV pour le jour demandé. Vous devrez en outre remplir une décharge de responsabilité.
- + Le prix de la surveillance pendant la pause méridienne, assurée par le personnel salarié du LFZ est facturé distinctement des écolages. Le montant de la surveillance pendant la pause méridienne est de :
 - + Surveillance 4 jours : CHF 525.- par an (seulement disponible pour le primaire)
 - + Surveillance 5 jours : CHF 660.- par an (seulement disponible pour les collégiens et le primaire)

Ces deux montants vous seront facturés par le LFZ. Merci de noter qu'aucun frais de surveillance n'est applicable aux élèves lycéens.

- + Pour les élèves du primaire inscrits en garderie ou en activité le mercredi après-midi, **le choix du régime DP5 est obligatoire.**

Les tarifs de surveillance sont fixés chaque année en Assemblée par les membres de l'Association du Lycée Français de Zurich (A.L.F.Z.) qui votent le budget pour l'année scolaire à venir.

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

- + Le choix du **régime cantine** (demi-pensionnaire, pique-nique ou externe) se fait auprès du LFZ dans le cadre de la campagne d'inscription ou de réinscription de vos enfants.
- + Les **inscriptions auprès de ZFV** pour les demi-pensionnaires seront faites par l'établissement sur la base des informations saisies sous Eduka.
- + Les inscriptions se font pour l'année, cependant, le choix pourra être modifié sur Eduka fin août pour le 1^{er} semestre et courant décembre pour le 2^{ème} semestre. Un mail est envoyé aux familles pour les informer de l'ouverture et des dates limites de modifications sur Eduka.

CALENDRIER

- + Le calendrier de la cantine suit celui des vacances scolaires 2024.2025 consultable sur le site du LFZ.
- + Le service cantine débute dès le 1^{er} jour de classe et prend fin le dernier jour.
- + Pour l'année 2024.2025,
 - + le régime DP4 jours correspond à 139 repas
 - + le régime DP5 jours correspond à 175 repas
- + Merci de noter qu'il n'y aura pas de cantine :
 - + Pendant toutes les vacances scolaires,
 - + Les jours fériés (et ponts) où l'école est fermée, conformément au calendrier scolaire.

CHANGEMENT DE REGIME CANTINE

- + Les changements de régime cantine ne sont possibles que 2 fois par année scolaire : les familles sont informées par mail de l'ouverture des modifications sur Eduka fin août pour le 1^{er} semestre et courant décembre pour le 2^{ème} semestre et font elles-mêmes la modification sur Eduka dans les délais impartis spécifiés dans ce mail. En dehors de ces périodes, aucune modification n'est possible et le choix de la famille vaut pour tout le semestre.

FREQUENTATION PONCTUELLE DE LA CANTINE

- + Les élèves externes ou pique-nique peuvent bénéficier d'un repas à titre exceptionnel en prévenant 48h à l'avance le département HORT pour que la cuisine puisse ajuster les quantités préparées.
- + Le montant de chaque repas exceptionnel est de CHF 12.50.

VOYAGES SCOLAIRES – FIN DES COURS ANTICIPEE (ELEVES DE 3^E, 1^{ERE} ET TLE) – ABSENCE MALADIE

- + Les frais de repas des élèves demi-pensionnaires absents de l'établissement pour des voyages **de plus de 3 jours** seront déduits directement des frais du voyage.
- + Les élèves demi-pensionnaires en classes de 3^e, 1^{ère} et Terminales dont la fin des cours est éventuellement anticipée verront leur facturation ajustée au dernier jour de classe. Un avoir sur leur facture sera émis dès connaissance des dates officielles de fin de cours.
- + Les élèves absents pour raisons médicales **plus de 3 semaines** consécutives pourront bénéficier d'un avoir à hauteur des repas non consommés sur demande justifiée.

MENUS

- + Les menus sont en ligne sur le micro-site de notre prestataire et accessibles depuis le site du LFZ.

CONTACTS & LIENS UTILES

- + Pour toute question du quotidien : merci de contacter nos secrétariats ecole.secretariat@lfz.ch, mat.secretariat@lfz.ch, viesco@lfz.ch
- + Pour les allergies et autres questions sanitaires : infirmierie@lfz.ch
- + Pour toute autre question, contacter le HORT : responsable.hts@lfz.ch

A RETENIR

- + **Changements de régime cantine**
 - + Possible jusqu'au 15 septembre 2024 inclus via Eduka / puis une fois au 31 décembre
- + **RECAPITULATIF FINANCIER**
 - + Elève inscrit en régime pique-nique :
 - + Élémentaire & collégiens : CHF **1'050.-** par an
 - + Lycéens : pas de facturation
 - + Maternelle : régime non proposé
 - + Elève demi-pensionnaire 4 jours - **DP4** (lundi, mardi, jeudi & vendredi) - **seulement disponible pour les élèves du primaire**
 - + CHF 2'054 au total par an (CHF 1'529 pour les repas, CHF 525.- pour la surveillance),
 - + Elève demi-pensionnaire 5 jours - DP5 - **obligatoire pour les élèves du secondaire sauf si régime pique-nique**
 - + CHF 2'585 au total par an pour les collégiens (CHF 1925 pour les repas, CHF 660.00.- pour la surveillance)
 - + CHF 1'925 par an pour les lycéens (pas de facturation de frais de surveillance)